



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 56453

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la faiblesse de la dotation accordée à l'université Nancy 2, dotation qui ne lui permet plus d'assurer à la fois sa mission traditionnelle de formation et ses missions nouvelles dont la réalisation est nécessaire dans un contexte de concurrence nationale et internationale (valorisation de la recherche, culture, relations internationales, informatique, nouvelles technologies d'enseignement à distance). Elle lui rappelle que, concernant la formation, l'université ne peut pas offrir des conditions d'études décentes à ses 20 000 étudiants. En effet, peut-on raisonnablement accepter que des enseignements se déroulent par groupe de quarante-cinq étudiants en langue orale ou en initiation à l'informatique ? Doit-on encore longtemps accepter des taux d'échec ou d'abandon en première année de premier cycle faute de pouvoir assurer une transition entre le lycée et l'université ? Elle lui rappelle que, dans la présentation du projet de loi de finances pour 2001, il annonçait un taux d'encadrement de 18,87 étudiants par enseignant à la rentrée prochaine et elle lui indique qu'il est actuellement de 33,28 à Nancy-II ! Elle lui indique que le dispositif SANREMO (système d'analyse et de répartition des moyens) n'apparaît plus adapté au financement des missions nouvelles des universités, notamment en sciences humaines et sociales. Face à l'urgence de cette situation, elle lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend retenir afin de modifier ce dispositif de répartition des moyens et, dans l'attente, quelles mesures d'urgence pour les sciences humaines et sociales il entend mettre en oeuvre. Elle lui rappelle que ces universités sont en pointe sur la valorisation de la recherche et sur les nouvelles technologies d'enseignement à distance. Il est donc impératif que les moyens financiers puissent suivre, faute de quoi les universités sciences humaines et sociales, à l'exemple de Nancy-II, telles que Paris - La Sorbonne, Montpellier-III, Grenoble-III, Bordeaux-III, par exemple, seront contraintes d'arbitrer entre diverses missions et de cesser certaines expériences novatrices, mettant en cause leur développement et leur positionnement à moyen terme.

Texte de la réponse

Le système analytique de répartition des moyens (SANREMO) est un système d'aide à la répartition, dans les établissements d'enseignement supérieur, des créations d'emplois de personnels enseignant, administratif et technique ainsi que des moyens de fonctionnement général. Ce système fait actuellement l'objet d'une réflexion visant à évaluer l'efficacité des critères utilisés par rapport aux besoins exprimés par les établissements, notamment ceux dispensant principalement des enseignements en sciences humaines et en lettres. Il ne constitue cependant pas le seul instrument de mesure des besoins des établissements et ne préjuge donc pas des moyens supplémentaires qui leur sont attribués, notamment par le biais de la politique contractuelle dont les engagements financiers atteignent la moitié des crédits de fonctionnement délégués aux établissements. L'université Nancy-II dispose, au regard des normes actuelles de répartition des moyens, d'un niveau en emplois de personnels enseignants et administratifs appréciable. Sa dotation globale de fonctionnement dépasse même largement le seuil théorique défini. Quarante-cinq emplois d'enseignants ainsi que quinze emplois de personnels administratifs ont été créés pour cet établissement, au cours des trois derniers exercices budgétaires. Un emploi de personnel administratif ainsi qu'un emploi de personnel de bibliothèque doivent également y être affectés en

2001. Le soutien aux missions nouvelles a fait l'objet d'un contrat quadriennal de développement (1997-2000) qui prévoit le versement de 41 millions de francs en sus de la dotation de fonctionnement

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56453

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 236

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2591